



## Pratique anormale bancaire

Par **abdes**, le **20/06/2013** à **12:58**

bonjour

je me permet d'attirer votre attention sur mon cas concernant la gestion de mon compte au crédit agricole de Bizanos 64320. je suis agent hospitalier dans la fonction public et Je suis divorcé, père de trois enfants 20 17 et 12 ans. dont leur mère a la garde et que je reçois chez moi tout les 15 jours. étant sous le coup d'une saisie sur salaire. j'ai fait une demande de découvert a mon agence car mon salaire( aide-soignant) est de 1550 euros- 612 euros de saisie(pension alimentaire 485 euros + commission de l'huissier = 105 euros.

pour pouvoir sortir de cette situation de plus en plus précaire j'ai fais a plusieurs reprises des demandes de découvert a mon agence et celle ci me les refuse systématiquement. Pendant que je faisais avec eux un dossier de pret de 3000 euro( celui ci a pris 3 mois) pendant lesquels j'avais bizarrement 2000 euro de découvert avec le même salaire....résultat, quand le prêt a été accordé j'étais de ce fait, de nouveau avec un découvert que ce pret a juste recouvert au lieu de me permettre de m'en sortir.

je suis tout les mois depuis cette saisie, tjrs a moins 350 euros de moins (sans droit de découvert) dans cette meme agence ,ce qui correspond aux rejet de prélèvement d'organisme comme EDF, assurance..... et ne comprend pas ce refus qui pourtant nous aiderai énormément a nous en sortir mes enfants et moi. tout ce qu'il me propose est de faire un dossier de surendettement.

respectueusement et en attendant une réponse de votre part.

recevez Madame Monsieur mes salutations les plus vivent

Par **youris**, le **20/06/2013** à **13:55**

bjr,

une banque a tout à fait le droit de vous refuser un découvert si elle juge que cela compromettrait votre situation financière.

certaines personnes dans votre situation reprochent d'ailleurs ensuite à leur banque de leur avoir accordés un découvert qui n'arrange pas leurs situations.

ce qui vous arrive prouve bien que le découvert n'est pas une bonne solution pour vous puisque certains prélèvements sont rejetés.

vous devez demander une diminution de la pension alimentaire.

cdt